



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4601

Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse d'espaces entre le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'association Musicalta dans le cadre du festival 2019 « Lyon Printemps Musical »

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. GRABER Loïc

<b>SEANCE DU 25 MARS 2019</b>
-------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4601 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D'ESPACES ENTRE LE MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE ET L'ASSOCIATION MUSICALTA DANS LE CADRE DU FESTIVAL 2019 « LYON PRINTEMPS MUSICAL » (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mars 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2010, l'association Musicalta s'installe au cœur des centres urbains pour sortir la musique des lieux où elle est habituellement jouée et enseignée et également associer des jeunes étudiants préprofessionnels et des solistes réputés dans un projet alliant master classes et concerts.

C'est à Lyon que l'association a décidé de créer « Lyon Printemps Musical », un événement ancré au cœur du patrimoine lyonnais et se déclinant au mois d'avril dans de nombreux lieux incontournables et culturels : la salle Molière et les musées comme le Musée des beaux-arts, Musée Gallo-Romain ou le Musée des tissus.

Une des originalités de Musicalta est de proposer des événements sous des formes attractives (contenu artistique, lieux, accès aux publics) qui allient des qualités d'engagement et de créativité au plus haut niveau d'exigence avec la volonté d'être toujours au plus près de tous les publics.

Aussi, le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique s'est proposé d'accueillir au sein de son parcours permanent une Master class de Harpe organisée par l'association, du mardi 23 au dimanche 28 avril 2019, de 10h à 18h. Cette classe concerne 8 élèves et un professeur. Chaque élève bénéficiera d'une heure de cours par jour.

La mise à disposition des espaces du musée est consentie à titre gracieux et est formalisée dans la convention de mise à disposition jointe au rapport.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité des espaces du musée, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement à une association lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

## **DELIBERE**

- 1- La convention de mise à disposition gracieuse des espaces des collections permanentes du 23 au 28 avril 2019, de 10h à 18h, entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication et l'association Musicalta pour l'organisation d'une Master class de harpe, est approuvée.
- 2- La gratuité des droits d'entrée au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique est accordée aux élèves participant à cette master class et à leur professeur, du 23 au 28 avril 2019, par dérogation à la délibération n°2016/2641 du 16 décembre 2016.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER